

toujours rigoureusement du Gouvernement qu'il s'en tienne aux fins spécifiées dans les prévisions budgétaires. L'an dernier, les circonstances empêchaient de prévoir les besoins futurs. Il a été question d'une somme déterminée et je me souviens que le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et d'autres membres de l'opposition ont donné à entendre que, si le Gouvernement voulait un crédit de cent millions de dollars, la Chambre consentirait à le voter. Si la Chambre avait voté à cette époque cent ou cent cinquante millions pour secourir les chômeurs et l'agriculture, on s'imagine sans peine l'effet que cela aurait produit sur le peuple. Quand une somme considérable est votée, on est toujours porté à s'imaginer qu'il faut la dépenser. Le Gouvernement visait à remédier à la situation tout en déboursant le moins possible, et réflexion faite, il a jugé sa proposition la plus sage à faire. Des difficultés et des objections se présentaient, il est vrai, mais, somme toute, les représentants du peuple assemblés au Parlement ont adopté le bill et ont conféré ces pouvoirs au ministère. En lui donnant un chèque en blanc, comme elle l'a fait alors, la Chambre, l'a chargé d'obligations très lourdes quant à l'application de la loi, j'en conviens.

Le Gouvernement a appliqué la loi jusqu'au premier mars dernier. Nous nous présentons devant le Parlement et nous lui disons: Nous avons appliqué la loi jusqu'au 1er mars dernier et nous vous faisons part du résultat de notre administration. Jusqu'au 1er mars nous avons administré la chose publique sous le régime de cette loi; et nous voici devant la Chambre pour rendre compte de notre administration. Nous avons contracté divers engagements envers les provinces et nous demandons que la loi soit prorogée, parce que nous n'avons pas surmonté toutes les difficultés qui en faisaient l'objet.

Nos honorables amis de la droite, et tous ceux qui condamnent la proposition ministérielle, invoquent la question de constitutionnalité. Je tiens à faire bien remarquer aux honorables membres que pas un n'a sérieusement dénoncé les actes ministériels inspirés de cette loi. (*Exclamations*) Cela, je l'affirme en toute confiance. Quiconque veut scruter les observations de tous ceux qui ont adressé les critiques les plus sévères au Gouvernement, verra que pas un n'a révoqué en doute l'intégrité de nos actes administratifs. (*Très bien!*)

L'autre jour, mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) a prononcé un discours très puissant, caractérisé par une argumentation très serrée, sur la constitution-

nalité de la présente résolution, donnant libre cours à toute sa fine intelligence et ses talents reconnus. Je conviens que ses propos ont été plutôt cyniques; mais dans tout son discours il n'a cité que deux ou trois incidents, par exemple celui d'un homme ayant un compte de banque qui a reçu de l'aide. Il a rapporté quelques autres cas du même genre. Dans les circonstances du moment il est indubitable que nombre d'individus, comme l'a noté l'autre soir l'honorable député de Melville (M. Motherwell), qui n'étaient pas réduits à l'extrême indigence aient reçu des secours sous le régime de cette loi; mais le Gouvernement, de concert avec les provinces et les municipalités, s'est efforcé d'éliminer tous les abus de ce genre. On ne saurait contester le fait que pareils incidents se soient produits. On en a même signalé à ma propre attention et je n'ai pas manqué d'en avertir ceux qui sont chargés de l'application de la loi; ces derniers ont vite fait de supprimer les abus. Mais je dis encore que l'honorable député de Shelburne-Yarmouth n'a fait aucun reproche sérieux au ministère touchant l'exécution de cette loi; il n'a fait en somme qu'invoquer la question de constitutionnalité, une doctrine qu'affectionne particulièrement le parti libéral, à ce que prétendent ses membres.

L'hon. M. RALSTON: Si mon honorable ami veut bien me permettre,—je ne reprendrai pas mon discours,—mais en fait j'ai signalé deux choses qui lui ont peut-être échappé: la première était que la loi avait fourni seulement trois jours de travail par mois à ceux qui étaient censés en bénéficier; et l'autre que l'on avait déboursé 146 millions de dollars pour accorder des emplois ne valant pas plus de 44 millions.

L'hon. M. STEVENS: Je n'avais pas, et je n'ai pas, l'intention d'analyser, bon gré malgré, cette partie du discours de l'honorable représentant. (*Exclamations*) J'aurai assez de deux ou trois phrases. D'abord mon honorable ami a fait consigner au hansard et imprimer en première page des journaux canadiens qu'un total de 146 millions avait été déboursé; pour former ce total il a groupé tout ce qu'a dépensé le gouvernement fédéral, tout ce qu'ont dépensé les provinces et les municipalités de même que les très fortes dépenses normales des chemins de fer, soucieux de collaborer à la solution du problème.

L'hon. M. RALSTON: Non pas; j'ai réparti ces dépenses.

L'hon. M. STEVENS: Mais l'honorable député a eu recours à une opération mathématique spéciale: il a tablé le nombre de jours de travail fournis et il a indiqué que